

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2712

2 octobre 2015

SOMMAIRE

Actrium S.à r.l.	130137	Inter Pipeline Luxembourg S.à r.l.	130135
Aculeum (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	130145	IPG Prime Logistics B S.à r.l.	130136
Al Alabama (Luxembourg) Finance S.à r.l. ..	130137	Ithacalux S.à r.l.	130134
Babson GPC GP S.à r.l.	130170	IVP LuxCo S.à r.l.	130132
CEP III Investments S.C.A.	130152	Jade Inn s.à r.l.	130131
CETP II Advisor TS I S.à r.l.	130161	Jet Drinks Lux S.à r.l.	130131
DFR Investment S.à r.l.	130135	Jinkgo SPF	130131
Goo Goos S.à r.l.	130133	Katalpa S.à r.l.	130131
Grabory S.à r.l.	130133	KH Investments S.à r.l.	130130
Grande Postale S.à r.l.	130133	Les Bains d'Aphrodite S.A.	130130
GT Group S.A.	130132	Lexinvest S.à r.l.	130176
Harry & Cie	130133	Quadra S.à r.l.	130140
Harze JY s.à r.l.	130134	Rigel International S.A.	130131
HeraFund SA	130132	Roper Luxembourg Finance	130132
Heron City S.à r.l.	130135	Schmitz-Servé S.A.	130152
Highbridge - GIM Credit Lux S.A.	130130	SGS Luxembourg	130136
Hoche Participations S.A.	130134	Shanna S.A.	130136
HPS-GIM Credit Lux S.A.	130130	Solarpower S.A.	130176
Immobilière Swing S.A.	130136	Solia Consult S.A.	130176
Innovation First Trading SARL	130134	Systemic Solutions S.A.	130130
Innovative Business Development S.A.	130135	Terra Magna Capital 1 S.C.A.	130130

Systemic Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eparanay.
R.C.S. Luxembourg B 190.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015139267/9.
(150150590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Les Bains d'Aphrodite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 41, boulevard du Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 103.100.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015140260/10.
(150152296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

**HPS-GIM Credit Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. Highbridge - GIM Credit Lux S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.
Référence de publication: 2015138210/10.
(150149760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Terra Magna Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.739.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Terra Magna Capital Asset Management S.à.r.l.
Représentée par Claude Lutz / Laurence Mostade
Référence de publication: 2015139272/11.
(150151333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.048.750,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 76.006.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2015.
Pour KH INVESTMENTS S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
Société anonyme
Référence de publication: 2015140254/14.
(150152385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Jade Inn s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4939 Bascharage, 10, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140242/9.

(150152240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Jinkgo SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 135.316.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140245/10.

(150152669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Katalpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 95.523.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140250/10.

(150152670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Rigel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.198.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIGEL INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015140423/12.

(150152699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Jet Drinks Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.607.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

JET DRINKS LUX S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015140241/13.

(150152741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Roper Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.744.185,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.161.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015140412/10.

(150152328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

GT Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 174.822.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015140182/12.

(150152668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

IVP LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 181.011.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3077 du 4 décembre 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IVP Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015140238/15.

(150152848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

HeraFund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 161.737.

EXTRAIT

Les administrateurs ont décidé le 17 août 2015 de nommer comme dépositaire de la totalité des titres au porteur émis par la société HERAFUND S.A., la société CENTURIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161737, ayant son siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, représentée par ses administrateurs, Monsieur Thierry Grosjean et Mademoiselle Radia Taddrart.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 17 août 2015.

Diogo Alves De Oliveira / Thierry Grosjean / Radia Taddrart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015140195/17.

(150152678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140166/9.

(150152472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Grande Postale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 179.658.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140167/10.

(150152860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Goo Goos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015140174/12.

(150152875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Harry & Cie, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 191.615.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 16 août 2015 de la société Harry & Cie, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.615),

que Monsieur Frédéric BUA, né le 3 octobre 1986 à Forbach, demeurant au 39, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-Sur-Alzette,

a cédé à

Monsieur Michael STEINFELD, né le 23 décembre 1982 à 974 Saint Pierre l'Ile de la Réunion, demeurant au 26 rue du Général Castelnau, F-57100 Thionville (France),

1 (une) part sociale de la société Harry & Cie

Après la cession ci-avant décrite, le capital social de la société Harry & Cie se trouve réparti comme suit:

Madame Sarah DE SA	50 parts sociales
Monsieur Frédéric BUA	49 parts sociales
Monsieur Michael STEINFELD	1 part sociale

Pour avis sincère et conforme

Sarah DE SA

Gérant

Référence de publication: 2015140191/23.

(150152766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Harze JY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 131.378.

Les comptes annuels 2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140203/10.

(150152142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Hoche Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015140199/11.

(150152091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Ithacalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 44.296,61.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 196.262.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 20 juillet 2015 que:

Ithacalux Ireland Informatica Limited, ayant son siège social au 25 - 28 North Wall Quay Dublin 1, Irlande et enregistrée sous le numéro 562743 auprès du Registre de Commerce irlandais, a transféré 1'727'544 parts sociales de classe B de la Société à Ithaca GP Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ, Guernesey, Iles Anglo-Normandes et enregistrée sous le numéro 60424 auprès du Registre de Guernesey.

Séverine Michel / Jean-Christophe Gladek

Gérante de classe B / Gérant de classe A

Référence de publication: 2015140215/16.

(150152764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Innovation First Trading SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 21, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 188.326.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 06 juillet 2015

- Acceptation de la démission de Monsieur Luis E. Quinones au poste de délégué à la gestion journalière, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- Nomination, en remplacement du délégué à la gestion journalière démissionnaire, de:

* Madame Jessica Lomax, née le 30 janvier 1978 à Wigan (Royaume-Uni), demeurant 13, Eastford Road, Warrington WA4 9EX (Royaume-Uni), déléguée à la gestion journalière.

Son mandat prend effet au 1^{er} juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour Innovation First Trading S.à r.l.

Référence de publication: 2015140211/17.

(150152294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Heron City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 161.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015140205/9.

(150152719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Inter Pipeline Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.401,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 183.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015138217/10.

(150150253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

DFR Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 900.000,00.**Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 159.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romolo Bardin

Manager

Référence de publication: 2015139508/11.

(150151722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

IBD, Innovative Business Development S.A., Société Anonyme.Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 119.350.*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 11 juin 2015*

L'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

L'adresse de l'administrateur Madame MULLER Isabelle a été modifiée à B-4253 GEER, 4, rue Jules Masy, et celle de l'administrateur Monsieur LAHAYE Paul à B-4020 LIEGE, 5, place d'Italie.

Résolution 2:

Est reconduit comme administrateur-délégué de la société:

Monsieur MULLER Jean-Paul demeurant à B-4000 LIEGE, 22, Allée de la Cense Rouge.

Résolution 3:

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Troisvierges, le 11 juin 2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015140212/20.

(150152517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Immobilière Swing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 47.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015138225/10.

(150150440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

IPG Prime Logistics B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015138234/10.

(150149742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Shanna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.704.

Le Bilan au 31 octobre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour Shanna SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015140467/12.

(150152434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

SGS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 25.263.

Extrait rectificatif des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015

Cet extrait rectificatif remplace la version déposée antérieurement le 17 août 2015 sous le N: L150152341
Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- Monsieur Dirk Hellemans, domicilié à B-9190 Stekene, Lange Dweersstraat 45,
- Monsieur Wim Van Loon, domicilié à 1910 Kampenhout, Patrijzenlaan 35,.
- Monsieur André Van de Wiele, domicilié à B-9140 Temse, Georges Van Dammeplein 27

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- Monsieur Vic Pauwels, accountant, demeurant à B-2980 Zoersel, Ten Otter 36.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 24 juin 2015

Est nommé président du conseil d'administration:

- Monsieur Dirk Hellemans, domicilié à 9190 Stekene, Lange Dweersstraat 45.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140466/22.

(150152469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Actrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck.
R.C.S. Luxembourg B 172.357.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015138659/9.
(150150659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

AI Alabama (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 198.063.

In the year two thousand and fifteen, on the first of July.
Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“AI Alabama (Cayman) One Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-300731,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on the 30th of June 2015;

“AI Alabama (Cayman) Two Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-300732,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston on the 30th of June 2015;

“AI Alabama (Cayman) Three Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-300733,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston on the 30th of June 2015; and

“AI Alabama (Cayman) Four Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-300734,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston on the 30th of June 2015.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “AI Alabama (Luxembourg) Finance S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 June 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred eighty-five thousand Euro (EUR 985,000.00), so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.00) up to one million Euro (EUR 1,000,000.00) by the issue of nine hundred eight-five million (985,000,000) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to nine hundred eighty-five thousand Euro and one cents (985,000.01) and allocated (i) to the share capital of the Company for a global amount of nine hundred eighty-five thousand Euro (985,000.00) and (ii) to the share premium account of the Company for a global amount of one Euro cent (EUR 0.01).

Subscription / Payment

The nine hundred eight-five million (985,000,000) shares have been subscribed as follows:

- two hundred ninety-nine million seven hundred eighty-two thousand seven hundred and eighty (299,782,780) shares have been subscribed by “AI Alabama (Cayman) One Limited”, prenamed, for a global amount of two hundred ninety-nine thousand seven hundred eighty-two Euro and seventy-eight cents (EUR 299,782.78);

- two hundred sixteen million four thousand five hundred and ninety (216,004,590) shares have been subscribed by “AI Alabama (Cayman) Two Limited”, prenamed, for a global amount of two hundred sixteen thousand four Euro and fifty-nine cents (EUR 216,004.59);

- two hundred seven million two hundred thirty-one thousand one hundred and ninety (207,231,190) shares have been subscribed by “AI Alabama (Cayman) Three Limited”, prenamed, for a global amount of two hundred seven thousand two hundred thirty-one Euro and twenty cents (EUR 207,231.20).

This amount has been allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of two hundred seven thousand two hundred thirty-one Euro and nineteen cents (EUR 207,231.19) and (ii) to the share premium account of the Company for an amount of one Euro cent (EUR 0.01); and

- two hundred sixty-one million nine hundred eighty-one thousand four hundred and forty (261,981,440) shares have been subscribed by “AI Alabama (Cayman) Four Limited”, prenamed, for a global amount of two hundred sixty-one thousand nine hundred eighty-one Euro and forty-four cents (EUR 261,981.44).

The total contribution of nine hundred eighty-five thousand Euro and one cent (EUR 985,000.01) is allocated (i) to the share capital of the Company for a global amount of nine hundred eighty-five thousand Euro (EUR 985,000.00) and (ii) to the share premium account of the Company for a global amount of one Euro cent (EUR 0.01).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.00) represented by one billion (1,000,000,000) shares of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

«AI Alabama (Cayman) One Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-300731 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 30 juin 2015;

«AI Alabama (Cayman) Two Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-300732 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 30 juin 2015;

«AI Alabama (Cayman) Three Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-300733 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 30 juin 2015; et

«AI Alabama (Cayman) Four Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-300734 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 30 juin 2015.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés d'«AI Alabama (Luxembourg) Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 juin 2015 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,00) à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), par l'émission de neuf cent quatre-vingt-cinq millions (985.000.000) de nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros et un centime (EUR 985.000,01), alloué ensuite au (i) capital social de la Société pour un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000,00) et au (ii) compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Souscription et libération

Les neuf cent quatre-vingt-cinq millions (985.000.000) parts sociales sont souscrites comme suit:

- deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt (299.782.780) parts sociales ont été souscrites par «AI Alabama (Cayman) One Limited», précitée, pour un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-deux euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 299.782,78);

- deux cent seize millions quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (216.004.590) parts sociales ont été souscrites par «AI Alabama (Cayman) Two Limited», précitée, pour un montant total de deux cent seize mille quatre euros et cinquante-neuf centimes (EUR 216.004,59);

- deux cent sept millions deux cent trente-et-un mille cent quatre-vingt-dix (207.231.190) parts sociales ont été souscrites par «AI Alabama (Cayman) Three Limited», précitée, pour un montant total de deux cent sept mille deux cent trente-et-un euros et vingt centimes (EUR 207.231,20);

Ce montant est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de deux cent sept mille deux cent trente-et-un euros et dix-neuf centimes (EUR 207.231,19) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01); et

- deux cent soixante-et-un millions neuf cent quatre-vingt-un mille quatre cent quarante (261.981.440) parts sociales ont été souscrites par «AI Alabama (Cayman) Four Limited», précitée, pour un montant total de deux cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-un euros et quarante-quatre centimes (EUR 261.981,44).

L'apport total de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros et un centime (EUR 985.000,01) est alloué au (i) capital social de la Société pour un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000,00) et au (ii) compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de un million d'euros (EUR 1.000.000,00) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15934. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015138667/169.

(150151192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Quadra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4956 Hautcharage, 12, rue Roger Frisch.

R.C.S. Luxembourg B 199.244.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh of July.

Before Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Stefan Alexander RENNO, financial advisor, born in Stockholm (Sweden) on January 22nd, 1967, residing at L-4956 Hautcharage, 12, rue Roger Frisch.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to render financial advisory services of any kind and provide assistance to Coeli AB, Stockholm, Sweden, in connection with the management of the assets of one or more sub-funds of Coeli SICAV II, an undertaking for collective investment existing under the laws of Luxembourg or such other undertakings for collective investment as may be managed or advised by Coeli AB, Stockholm, Sweden.

The Company may perform investments in Luxembourg undertakings for collective investment.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «QUADRA s.à r.l.».

Art. 5. The registered office is established in Hautcharage.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (€ 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in such place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Mr. Stefan Alexander RENNO.

The shares subscribed have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euros (€ 1,100.-).

Decisions of the shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at one. Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time: Mr. Stefan Alexander RENNO, prenamed.
- 2) The company shall be bound by the individual signature of the manager.
- 3) The registered office is established at L-4956 Hautcharage, 12, rue Roger Frisch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn at Bascharage, at the notary's office, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Stefan Alexander RENNO, conseiller financier, né à Stockholm (Suède) le 22 janvier 1967, demeurant à L-4956 Hautcharage, 12, rue Roger Frisch.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet de rendre tous services en matière de conseil financier et de procurer assistance à Coeli AB, Stockholm, Suède, en relation avec l'administration des actifs d'un ou de plusieurs sous-fonds de Coeli SICAV II, un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois ou d'autres organismes de placement collectif administrés ou conseillés par Coeli AB, Stockholm, Suède.

La Société peut réaliser des investissements dans des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «QUADRA s. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Hautcharage.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à tout endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Stefan Alexander RENNO, préqualifié.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Stefan Alexander RENNO, préqualifié.
- 2) La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social de la société est établi à L-4956 Hautcharage, 12, rue Roger Frisch.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RENNO, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande.

Bascharage, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138405/264.

(150149848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Aculeum (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 199.263.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of July.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Aculeum (Cayman) Holdings Limited, an exempted limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 302201, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Cayman Islands,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The object of the Company also consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it

holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Aculeum (Luxembourg) Holdings S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote.

The managers will physically attend the Board meetings in the Grand Duchy of Luxembourg.

As an exception, one or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that such Board meeting is initiated from Luxembourg and provided that the majority of managers is physically present in Luxembourg. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the

meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Furthermore, in exceptional circumstances, managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision provided that the majority of managers is physically present in Luxembourg when signing the written instrument.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxy-holder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Aculeum (Cayman) Holdings Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Sangeet Dhanani, born on 1 January 1974 in Mombasa, Kenya, with professional address at 86 Jermyn Street, London SW1Y 6JD;

- Ms. Timea Orosz, born on 5 December 1979 in Nyiregyhaza, Hungary, having her professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mr. Marc Chong Kan, born on 24 August 1964 in Paris, France, having his professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aculeum (Cayman) Holdings Limited, une exempted limited company, régie par les lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du the Registrar of Companies sous le numéro 302201, ayant son siège au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman, KY1-9001, Îles Caïman,

ici représenté par Maître Laura ROSSI, avocat à la cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser

par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

L'objet de la Société consiste également en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Aculeum (Luxembourg) Holdings S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la

«Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante.

Les gérants assisteront physiquement aux réunions du Conseil au Grand Duché de Luxembourg.

Exceptionnellement, un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre à condition que cette réunion du Conseil soit initiée à partir de Luxembourg et à condition que la majorité des gérants soit physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

De plus, dans des circonstances exceptionnelles, les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision à condition que la majorité des gérants soit physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg quand ils signent les résolutions.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Aculeum (Cayman) Holdings Limited, prénommé.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sangeet Dhanani, né le 1 janvier 1974 à Mombasa, Kenia, avec adresse professionnelle au 86 Jermyn Street, London SW1Y 6JD;

- Madame Timea Orosz, née le 5 décembre 1979 à Nyiregyhaza, Hongrie, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17310. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015137902/361.

(150150039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Schmitz-Servé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EUROFISC S.A.

Référence de publication: 2015139242/11.

(150151412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the “Company”) a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23rd March 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the Me Jean-Paul MEYERS, notary in Rambrouch, dated February 23, 2015, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 14, 2015 under number 708.

The meeting was presided by Ms Amélie Burus, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, (the “Chairman”),

The Chairman appointed as secretary Mrs Fatima Lahmer, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer, Ms Christelle Frank residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the holder(s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy three thousand five hundred fifty six Euros (EUR 373,556) so as to bring it from its current amount of eighteen million four hundred sixty seven thousand three hundred thirty four Euros (EUR 18,467,334) down to eighteen million ninety three thousand seven hundred seventy eight Euros (EUR 18,093,778) by cancellation of three hundred seventy three thousand five hundred fifty six (373,556) self-held Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

2. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred fifty five thousand two hundred ninety seven Euros (EUR 1,455,297) so as to bring it from its current amount of eighteen million ninety three thousand seven hundred seventy eight Euros (EUR 18,093,778) down to sixteen million six hundred thirty eight thousand four hundred eighty one Euros (EUR 16,638,481) by cancellation of one million four hundred fifty five thousand two hundred ninety seven (1,455,297) self-held Class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

3. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty eight thousand seven hundred five Euros (EUR 458,705) so as to bring it from its current amount of sixteen million six hundred thirty eight thousand four hundred eighty one Euros (EUR 16,638,481) down to sixteen million one hundred seventy-nine thousand seven hundred and seventy-six Euros (EUR 16,179,776) by cancellation

of four hundred fifty eight thousand seven hundred five (458,705) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

4. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seventy seven thousand seven hundred seventy Euros (EUR 77,770) so as to bring it from its current amount of sixteen million one hundred seventy-nine thousand seven hundred and seventy-six Euros (EUR 16,179,776) down to sixteen million one hundred two thousand six Euros (EUR 16,102,006) by cancellation of seventy seven thousand seven hundred seventy (77,770) self-held Class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

5. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty nine thousand five hundred twenty nine Euros (EUR 459,529) so as to bring it from its current amount of sixteen million one hundred two thousand six Euros (EUR 16,102,006) down to fifteen million six hundred forty two thousand four hundred seventy-seven Euros (EUR 15,642,477) by cancellation of four hundred fifty nine thousand five hundred twenty nine (459,529) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

6. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital decreases;

7. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increases and decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company,

8. Miscellaneous

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledges that, on or around the date hereof, the Company redeems three hundred seventy three thousand five hundred fifty six (373,556) Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of six hundred twenty two thousand nine hundred sixty Euros (EUR 622,960). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy three thousand five hundred fifty six Euros (EUR 373,556) so as to bring it from its current amount of eighteen million four hundred sixty seven thousand three hundred thirty four Euros (EUR 18,467,334) down to eighteen million ninety three thousand seven hundred seventy eight Euros (EUR 18,093,778) by cancellation of three hundred seventy three thousand five hundred fifty six (373,556) self-held Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty seven thousand three hundred fifty five Euros and sixty Cents (EUR 37,355.60)

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, is two hundred twelve thousand forty eight Euros and forty Cents (EUR 212,048.40) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of six hundred twenty two thousand nine hundred sixty Euros (EUR 622,960.00) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of P shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-66 411	-66 411,00	-6 641,10	-37 697,40	110 749,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-49 807	-49 807,00	-4 980,70	-28 273,00	83 060,70
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-49 807	-49 807,00	-4 980,70	-28 273,00	83 060,70
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-83 012	-83 012,00	-8 301,20	-47 122,00	138 435,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-25 103	-25 103,00	-2 510,30	-14 250,00	41 863,30
Altamar Buyout Global III, FCR	-19 724	-19 724,00	-1 972,40	-11 196,00	32 892,40
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-79 692	-79 692,00	-7 969,20	-45 237,00	132 898,20
Total	-373 556	-373 556,00	-37 355,60	-212 048,40	622 960,00

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledges that, on or around the date hereof, the Company redeems one million four hundred fifty five thousand two hundred ninety seven (1,455,297) Class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of three million nine hundred two thousand six hundred sixty one Euros (EUR 3,902,661). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one million four hundred fifty five thousand two hundred ninety seven Euros (EUR 1,455,297) so as to bring it from its current amount of eighteen million ninety three thousand seven hundred seventy

eight Euros (EUR 18,093,778) down to sixteen million six hundred thirty eight thousand four hundred eighty one Euros (EUR 16,638,481) by cancellation of one million four hundred fifty five thousand two hundred ninety seven (1,455,297) self-held Class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one hundred forty five thousand five hundred twenty nine Euros and seventy Cents (EUR 145,529.70) The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, is two million three hundred one thousand eight hundred thirty four Euros and thirty Cents (EUR 2,301,834.30) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of three million nine hundred two thousand six hundred sixty one Euros (EUR 3,902,661.00) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of E shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-258 719	-258 719,00	-25 871,90	-409 215,30	693 806,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-194 040	-194 040,00	-19 404,00	-306 911,00	520 355,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-194 040	-194 040,00	-19 404,00	-306 911,00	520 355,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-323 398	-323 398,00	-32 339,80	-511 519,00	867 256,80
Altamar Buyout Global II, FCR	-97 798	-97 798,00	-9 779,80	-154 683,00	262 260,80
Altamar Buyout Global III, FCR	-76 839	-76 839,00	-7 683,90	-121 537,00	206 059,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-310 463	-310 463,00	-31 046,30	-491 058,00	832 567,30
Total	-1 455 297	-1 455 297,00	-145 529,70	-2 301 834,30	3 902 661,00

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems four hundred fifty eight thousand seven hundred five (458,705) Class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of one million three hundred forty seven thousand nine hundred sixty eight Euros (EUR 1,347,968). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty eight thousand seven hundred five Euros (EUR 458,705) so as to bring it from its current amount of sixteen million six hundred thirty eight thousand four hundred eighty one Euros (EUR 16,638,481) down to sixteen million one hundred seventy-nine thousand seven hundred and seventy-six Euros (EUR 16,179,776) by cancellation of four hundred fifty eight thousand seven hundred five (458,705) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to forty five thousand eight hundred seventy Euros and fifty Cents (EUR 45,870.50).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie eight hundred forty three thousand three hundred ninety two Euros and fifty Cents (EUR 843,392.50) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million three hundred forty seven thousand nine hundred sixty eight Euros (EUR 1,347,968.00) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of L shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-81 547	-81 547,00	-8 154,70	-149 936,50	239 638,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-61 161	-61 161,00	-6 116,10	-112 452,00	179 729,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-61 161	-61 161,00	-6 116,10	-112 452,00	179 729,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-101 934	-101 934,00	-10 193,40	-187 421,00	299 548,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-30 825	-30 825,00	-3 082,50	-56 676,00	90 583,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-24 220	-24 220,00	-2 422,00	-44 531,00	71 173,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-97 857	-97 857,00	-9 785,70	-179 924,00	287 566,70
Total	-458 705	-458 705,00	-45 870,50	-843 392,50	1 347 968,00

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems seventy seven thousand seven hundred seventy (77,770) Class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of six hundred thirty four thousand six hundred sixty Euros (EUR 634,660). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of seventy seven thousand seven hundred seventy Euros (EUR 77,770) so as to bring it from its current amount of sixteen million one hundred seventy-nine thousand seven hundred and seventy-six Euros (EUR 16,179,776) down to sixteen million one hundred two thousand six Euros (EUR 16,102,006) by cancellation of seventy seven thousand seven hundred seventy (77,770) self-held Class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seven thousand seven hundred seventy seven Euros (EUR 7,777).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie five hundred forty nine thousand one hundred thirteen Euros (EUR 549,113.00) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of six hundred thirty four thousand six hundred sixty Euros (EUR 634,660.00) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of C shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-13 827	-13 827,00	-1 382,70	-97 621,00	112 830,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-10 369	-10 369,00	-1 036,90	-73 215,00	84 620,90
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-10 369	-10 369,00	-1 036,90	-73 215,00	84 620,90
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-17 282	-17 282,00	-1 728,20	-122 025,00	141 035,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-5 226	-5 226,00	-522,60	-36 900,00	42 648,60
Altamar Buyout Global III, FCR	-4 106	-4 106,00	-410,60	-28 993,00	33 509,60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-16 591	-16 591,00	-1 659,10	-117 144,00	135 394,10
Total	-77 770	-77 770,00	-7 777,00	-549 113,00	634 660,00

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems four hundred fifty nine thousand five hundred twenty nine Euros (EUR 459,529) Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of two million five hundred forty three thousand six hundred six Euros (EUR 2,543,606). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty nine thousand five hundred twenty nine Euros (EUR 459,529) so as to bring it from its current amount of sixteen million one hundred two thousand six Euros (EUR 16,102,006) down to fifteen million six hundred forty two thousand four hundred seventy-seven Euros (EUR 15,642,477) by cancellation of four hundred fifty nine thousand five hundred twenty nine (459,529) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to forty five thousand nine hundred fifty two Euros and ninety Cents (EUR 45,952.90).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie two million thirty eight thousand one hundred twenty four Euros and ten Cents (EUR 2,038,124.10) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of two million five hundred forty three thousand six hundred six Euros (EUR 2,543,606.00) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of S shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-81 693	-81 693,00	-8 169,30	-362 333,10	452 195,40
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-61 271	-61 271,00	-6 127,10	-271 750,00	339 148,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-61 271	-61 271,00	-6 127,10	-271 750,00	339 148,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-102 118	-102 118,00	-10 211,80	-452 916,00	565 245,80

130156

Altamar Buyout Global II, FCR	-30 880	-30 880,00	-3 088,00	-136 962,00	170 930,00
Altamar Buyout Global III, FCR	-24 263	-24 263,00	-2 426,30	-107 613,00	134 302,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-98 033	-98 033,00	-9 803,30	-434 800,00	542 636,30
Total	-459 529	-459 529,00	-45 952,90	-2 038 124,10	2 543 606,00

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

Art. 6. The Company has a subscribed capital of fifteen million six hundred forty two thousand four hundred seventy seven Euros (15,642,477) consisting in one (1) A management share, two hundred ninety eight thousand six hundred fifty one (298,651) Class B ordinary shares, two hundred ten thousand nine hundred forty eight (210,948) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, eleven thousand seven hundred sixty six (11,766) Class G ordinary shares, sixty seven thousand three hundred twenty five (67,325) Class H ordinary shares, two million fifty six thousand four hundred nineteen (2,056,419) Class I ordinary shares, one million nine hundred fifteen thousand seven hundred forty one (1,915,741) Class J ordinary shares, seventeen (17) Class K ordinary share, one million four hundred seventy nine thousand six hundred eighty eight (1,479,688) Class L ordinary shares, two million two hundred forty one thousand eight hundred fifty seven (2,241,857) Class M ordinary shares, four hundred sixty one thousand four hundred sixty seven (461,467) Class N ordinary shares, three hundred sixty six thousand three hundred eighty four (366,384) Class O ordinary shares, six hundred eighty thousand three hundred thirty two (680,332) Class P ordinary shares, nine hundred sixty three thousand three hundred twenty eight (963,328) Class Q ordinary shares, six hundred thirty eight thousand four hundred twelve (638,412) Class R ordinary shares, one million fifty three thousand five hundred seventy seven (1,053,577) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) Class U ordinary shares, eight hundred seventeen thousand six hundred sixty three (817,663) Class V ordinary shares, nine hundred fifteen thousand five hundred ninety one (915,591) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increases and decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société») une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 23 mars 2007 sous le numéro 444, lesquels statuts ont été dernièrement modifié par acte de Me Jean-Paul MEYERS,

notaire de résidence à Rambrouch en date du 23 février 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 14 mars 2015 sous le numéro 708.

L'assemblée est présidée par, Madame Amélie Burus ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Madame Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Frank, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

1. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent soixante-treize mille cinq cent cinquante-six Euros (EUR 373,556) pour l'amener de son montant actuel de dix-huit millions quatre cent soixante-sept mille trois cent trente-quatre Euros (EUR 18,467,334) à dix-huit millions quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 18,093,778) par annulation de trois cent soixante-treize mille cinq cent cinquante-six (373,556) actions ordinaires auto-détenues de Classe P de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

2. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant d'un million quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 1,455,297) pour l'amener de son montant actuel de dix-huit millions quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 18,093,778) à seize millions six cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 16,638,481) par annulation d'un million quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (1,455,297) actions ordinaires auto-détenues de Classe E de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

3. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre cent cinquante-huit mille sept cent cinq Euros (EUR 458,705) pour l'amener de son montant actuel de seize millions six cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 16,638,481) à seize millions cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-seize Euros (EUR 16,179,776) par annulation de quatre cent cinquante-huit mille sept cent cinq (458,705) actions ordinaires auto-détenues de Classe L de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

4. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 77,770) pour l'amener de son montant actuel de seize millions cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-seize Euros (EUR 16,179,776) à seize millions cent deux mille six Euros (EUR 16,102,006) par annulation de soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix (77,770) actions ordinaires auto-détenues de Classe C de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

5. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre cent-cinquante-neuf mille cinq cent vingt-neuf Euros (EUR 459,529) pour l'amener de son montant actuel de seize millions cent deux mille six Euros (EUR 16,102,006) à quinze millions six cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-sept Euros (EUR 15,642,477) par annulation de quatre cent-cinquante-neuf mille cinq cent vingt-neuf (459,529) actions ordinaires auto-détenues de Classe S de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les réductions de capital;

7. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

8. Divers.

Puis l'assemblée générale extraordinaire de la Société après délibération a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trois cent soixante-treize mille cinq cent cinquante-six (373,556) actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de six cent vingt-deux mille neuf cent soixante Euros (EUR 622,960). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent soixante-treize mille cinq cent cinquante-six Euros (EUR 373,556) pour l'amener de son montant actuel de dix-huit million quatre cent soixante-sept mille trois cent trente-quatre Euros (EUR 18,467,334) à dix-huit million quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR

18,093,778) par annulation de trois cent soixante-treize mille cinq cent cinquante-six (373,556) actions ordinaires auto-détenues de Classe P de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente-sept mille trois cent cinquante-cinq Euros et soixante Cents (EUR 37,355.60).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire deux cent douze mille quarante-huit Euros et quarante Cents (EUR 212,048.40) sera enregistrée comme créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de six cent vingt-deux mille neuf cent soixante Euros (EUR 622,960.00) sera crédité aux dettes des actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions P annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur un compte de créances (en EUR)	Prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	-66 411	-66 411,00	-6 641,10	-37 697,40	110 749,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	-49 807	-49 807,00	-4 980,70	-28 273,00	83 060,70
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . .	-49 807	-49 807,00	-4 980,70	-28 273,00	83 060,70
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-83 012	-83 012,00	-8 301,20	-47 122,00	138 435,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-25 103	-25 103,00	-2 510,30	-14 250,00	41 863,30
Altamar Buyout Global III, FCR	-19 724	-19 724,00	-1 972,40	-11 196,00	32 892,40
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-79 692	-79 692,00	-7 969,20	-45 237,00	132 898,20
Total	-373 556	-373 556,00	-37 355,60	-212 048,40	622 960,00

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté un million quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (1,455,297) actions ordinaires de Classe E de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de trois million neuf cent deux mille six cent soixante et un Euros (EUR 3,902,661). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant d'un million quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1,455,297) pour l'amener de son montant actuel de dix-huit millions quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 18,093,778) à seize millions six cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 16,638,481) par annulation d'un million quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (1,455,297) actions ordinaires auto-détenues de Classe E de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-neuf Euros et soixante-dix Cents (EUR 145,529.70).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire deux millions trois cent un mille huit cent trente-quatre Euros et trente Cents (EUR 2,301,834.30) sera enregistrée comme créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de trois millions neuf cent deux mille six cent soixante et un Euros (EUR 3,902,661.00) sera crédité aux dettes des actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions E annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur un compte de créances (en EUR)	Prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	-258 719	-258 719,00	-25 871,90	-409 215,30	693 806,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	-194 040	-194 040,00	-19 404,00	-306 911,00	520 355,00
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-194 040	-194 040,00	-19 404,00	-306 911,00	520 355,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	-323 398	-323 398,00	-32 339,80	-511 519,00	867 256,80
Altamar Buyout Global II, FCR	-97 798	-97 798,00	-9 779,80	-154 683,00	262 260,80
Altamar Buyout Global III, FCR	-76 839	-76 839,00	-7 683,90	-121 537,00	206 059,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-310 463	-310 463,00	-31 046,30	-491 058,00	832 567,30
Total	-1 455 297	-1 455 297,00	-145 529,70	-2 301 834,30	3 902 661,00

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quatre cent cinquante-huit mille sept cent cinq (458,705) actions ordinaires de Classe L de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant d'un million trois cent quarante-sept mille neuf cent soixante-huit Euros (EUR 1,347,968). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre cent cinquante-huit mille sept cent cinq euros (EUR 458,705) pour l'amener de son montant actuel de seize millions six cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 16,638,481) à seize millions cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-seize Euros (EUR 16,179,776) par annulation de quatre cent cinquante-huit mille sept cent cinq (458,705) actions ordinaires auto-détenues de Classe L de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à quarante-cinq mille huit cent soixante-dix Euros et soixante-dix Cents (EUR 45,870.50).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-douze Euros et cinquante Cents (EUR 843,392.50) sera enregistrée comme créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant d'un million trois cent quarante-sept mille neuf cent soixante-huit Euros (EUR 1,347,968.00) sera crédité aux dettes des actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions L annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur un compte de créances (en EUR)	Prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-81 547	-81 547,00	-8 154,70	-149 936,50	239 638,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-61 161	-61 161,00	-6 116,10	-112 452,00	179 729,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-61 161	-61 161,00	-6 116,10	-112 452,00	179 729,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-101 934	-101 934,00	-10 193,40	-187 421,00	299 548,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-30 825	-30 825,00	-3 082,50	-56 676,00	90 583,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-24 220	-24 220,00	-2 422,00	-44 531,00	71 173,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-97 857	-97 857,00	-9 785,70	-179 924,00	287 566,70
Total	-458 705	-458 705,00	-45 870,50	-843 392,50	1 347 968,00

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix (77,770) actions ordinaires de Classe C de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de six cent trente-quatre mille six cent soixante Euros (EUR 634,660). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 77,770) pour l'amener de son montant actuel de seize millions cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-seize Euros (EUR 16,179,776) à seize millions cent deux mille six Euros (EUR 16,102,006) par annulation de soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix (77,770) actions ordinaires auto-détenues de Classe C de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à sept mille sept cent soixante-dix-sept Euros (EUR 7,777).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire cinq cent quarante-neuf mille cent treize Euros (EUR 549,113.00) sera enregistrée comme créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de six cent trente-quatre mille six cent soixante Euros (EUR 634,660.00) sera crédité aux dettes des actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions C annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur un compte de créances (en EUR)	Prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-13 827	-13 827,00	-1 382,70	-97 621,00	112 830,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-10 369	-10 369,00	-1 036,90	-73 215,00	84 620,90
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-10 369	-10 369,00	-1 036,90	-73 215,00	84 620,90

130160

LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-17 282	-17 282,00	-1 728,20	-122 025,00	141 035,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-5 226	-5 226,00	-522,60	-36 900,00	42 648,60
Altamar Buyout Global III, FCR	-4 106	-4 106,00	-410,60	-28 993,00	33 509,60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-16 591	-16 591,00	-1 659,10	-117 144,00	135 394,10
Total	-77 770	-77 770,00	-7 777,00	-549 113,00	634 660,00

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quatre cent-cinquante-neuf mille cinq cent vingt-neuf (459,529) actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de deux millions cinq cent quarante-trois mille six cent six Euros (EUR 2,543,606). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant quatre cent-cinquante-neuf mille cinq cent vingt-neuf Euros (EUR 459,529) pour l'amener de son montant actuel de seize millions cent deux mille six Euros (EUR 16,102,006) à quinze millions six cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-sept Euros (EUR 15,642,477) par annulation de quatre cent-cinquante-neuf mille cinq cent vingt-neuf (459,529) actions ordinaires auto-détenues de Classe S de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à quarante-cinq mille neuf cent cinquante-deux Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 45,952.90).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire deux millions trente-huit mille cent vingt-quatre Euros et dix Cents (EUR 2,038,124.10) sera enregistrée comme créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de deux millions cinq cent quarante-trois mille six cent six Euros (EUR 2,543,606.00) sera crédité aux dettes des actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions S annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur un compte de créances (en EUR)	Prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-81 693	-81 693,00	-8 169,30	-362 333,10	452 195,40
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-61 271	-61 271,00	-6 127,10	-271 750,00	339 148,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-61 271	-61 271,00	-6 127,10	-271 750,00	339 148,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-102 118	-102 118,00	-10 211,80	-452 916,00	565 245,80
Altamar Buyout Global II, FCR	-30 880	-30 880,00	-3 088,00	-136 962,00	170 930,00
Altamar Buyout Global III, FCR	-24 263	-24 263,00	-2 426,30	-107 613,00	134 302,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-98 033	-98 033,00	-9 803,30	-434 800,00	542 636,30
Total	-459 529	-459 529,00	-45 952,90	-2 038 124,10	2 543 606,00

Sixième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de quinze millions six cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-sept Euros (EUR 15.642.477) représenté par une (1) action de commandité A, deux cent quatre vingt dix huit mille six cent cinquante et une (298.651) actions ordinaires de Classe B, deux cent dix mille neuf cent quarante-huit (210.948) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre vingt six (19.586) actions ordinaires de Classe D, onze mille sept cent soixante six (11.766) actions ordinaires de Classe G, soixante sept mille trois cent vingt cinq (67.325) actions ordinaires de Classe H, deux millions cinquante six mille quatre cent dix neuf (2.056.419) actions ordinaires de Classe I, un million neuf cent quinze mille sept cent quarante et un (1.915.741) actions ordinaires de Classe J, dix-sept (17) actions ordinaires de Classe K, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (1.479.688) actions ordinaires de Classe L, deux millions deux cent quarante et un mille huit cent cinquante sept (2.241.857) actions ordinaires de Classe M, quatre cent soixante et un mille quatre cent soixante sept (461.467) actions ordinaires de Classe N, trois cent soixante six mille trois cent quatre-vingt-quatre (366.384) actions ordinaires de Classe O, six cent quatre-vingt mille trois cent trente-deux (680.332) actions ordinaires de Classe P, neuf cent soixante trois mille trois cent vingt huit (963.328) actions ordinaires de Classe Q, six cent trente huit mille quatre cent douze (638.412) actions ordinaires de Classe R, un million cinquante-trois mille cinq cent soixante-dix-sept (1.053.577) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) actions ordinaires

de Classe U, huit cent dix sept mille six cent soixante trois (817.663) actions ordinaires de Classe V, neuf cent quinze mille cinq cent quater vingt onze (915.591) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe G, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe M, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R, de Classe S, de Classe T, de Classe U, de Classe V, de Classe W, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée aux résolutions ci-dessus, incluant mais sans limitation, l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: A. Burus, F. Lahmer. C. Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2015. Relation: EAC/2015/18149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015138040/527.

(150150130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

CETP II Advisor TS I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 199.273.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July,

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CETP II Advisor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.166923, having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500)

here represented by Amélie Burus, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CETP II Advisor TS I S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (1) Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the “Redemption Price”) shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to applicable legal provisions.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III. - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simulta-

neously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV. - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they were aware of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V. - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fifteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CETP II Advisor S.à r.l., prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Sole Manager of the Company:

CETP II Advisor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.166923, having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500); The duration of its mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.300,-EUR.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CETP II Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166923, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500)

ici représentée par Amélie Burus, employée, professionnellement établie à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} . - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que le Société (y compris son (ses) actionnaire(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CETP II Advisor TS I S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, tels que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II. - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique, ou en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présent Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 8. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs pour des opérations déterminées, à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre qu'une résolution adoptée à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée générale des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

Titre V. - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intermédiaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

Titre VI. - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CETP II Advisor S.à r.l., susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérant Unique de la Société:

CETP II Advisor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166923, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500). La durée de son mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300,-EUR.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par le présent acte pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement de corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire sous signé qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Burus, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2015 Relation: EAC/2015/18146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015138046/448.

(150150132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Babson GPC GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 199.270.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth of August.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Babson Capital Management (UK) Limited, a company incorporated under the laws of England, with registered office at 61 Aldwych, WC2B 4AE London, England, registered under number 03005774,

here represented by Ms Carolina KOERNER, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, England on August 3rd, 2015 (the Shareholder).

Said proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholder, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Babson GPC GP S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is to act as the general partner (associé gérant commandité) of Babson Global Credit Fund (LUX) SCSp, SICAV-SIF, an investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé) subject to the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) in the form of a special limited partnership (société en commandite spéciale).

2.2 The Company is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting (as defined under article 14). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each (the Shares).

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the extraordinary General Meeting.

Art. 7. Profit sharing. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a single representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 Shares are freely transferable amongst its shareholders if they are held only by a sole shareholder.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of Shares to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company or in case of withdrawal of a shareholder from the Company by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the remaining shareholders.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 The Company shall have the power to acquire Shares of its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by or the general meeting of the shareholders.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The Company's existence will be unaffected by the death, the suspension of civil rights, the insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 12. Management.

12.1 The Company is managed by a Board (conseil de gérance) of at least three (3) managers (the Managers and each a Manager). The Managers are appointed revoked or replaced by a decision of the General Meeting at any time, with or without cause.

12.2 In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of these articles of association (the Articles) have been complied with.

12.3. The Company will be bound by the signature of the sole Manager or, in case of several Managers, by the sole signature of any Manager.

12.4 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the sole shareholder or the general meeting of the shareholders fall within the power of the Board.

12.5 Any Manager may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.6 The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board.

12.7 A chairman of the Board may be appointed by the Board either for a specific period of time or for the relevant meeting of the Board. The chairman will preside at the meeting for which he/she has been appointed. The Board appoints the chairman by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting. In case of tied vote, the chairman has a casting vote.

12.8 Written notice of any meeting of the board of Managers will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least one (1) business day in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of Managers can be convened by any Manager. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.9 A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his/her proxy. A Manager may also participate in a meeting of the board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any Managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 13. Liability of the Managers. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General Meetings.

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) (the General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the General Meeting.

14.2 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of the General Meeting.

14.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be

sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

15.1 In case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements.

17.1 Each year as at the 31 December, the Company's balance sheet and the profit and loss statement are established under the responsibility of the Board.

17.2 Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss statement at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Auditor. The Company may appoint an auditor (réviseur d'entreprises) in lieu of a commissaire aux comptes subject to applicable legal provisions.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established and Shares have been subscribed by:

Babson Capital Management (UK) Limited, prenamed: 100 (one hundred) Shares.

All these Shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the enacting notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Statement and estimated costs

The notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of Managers is set at five (5). The sole shareholder appoints as Managers of the Company for an unlimited period of time and entitles them with signature power as defined under article 12:

- Mr Oliver BURGEL, born on 27 March 1970 in Kulmbach (Germany), with address at 87 Belsize Lane, NW3 5AU London, United Kingdom;

- Mr Timothy SCHULZE, born on 3 April 1974 in Massachusetts (USA), with address at 110 Pembroke Terrace, MA 01028 East Longmeadow, United States of America;

- Mr William GILSON, born on 17 April 1968 in Bridgnorth (United Kingdom), with address at 2, Op Eecherbruch, L-6868 Wecker, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Bill LOCKWOOD, born on 11 August 1956 in Hamilton (United Kingdom), with address at 36a, route de Fixem Faulbach, F-57570 Rodemack, France; and

- Mr Dennis ROBERTSON, born on 19 June 1953 in Montrose (Scotland), with address at 25, rue Gaaschtbiert, L-8230 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office is established at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Babson Capital Management (UK) Limited, une société constituée sous droit Anglais, ayant son siège au 61 Aldwych, WC2B 4AE Londres, Angleterre, enregistrée sous le numéro 03005774,

ici représenté par Madame Carolina KOERNER, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Londres, Angleterre le 3 août 2015 (l'Associé).

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé, représenté tel que décrit plus haut, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Babson GPC GP S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société consiste à agir en tant qu'associé commandité de, et prendre des intérêts d'associé commandité dans Babson Global Credit Fund (LUX) SCSp, SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés telle que modifiée (la loi de 2007) sous forme de société en commandite spéciale.

2.2 La Société peut accomplir toutes activités se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une Assemblée Générale (telle que définie à l'article 14). Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil).

4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune (les Parts).

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Partage des bénéfices. Chaque Part donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts indivisibles. Les Parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts.

9.1 Lorsque la Société n'a qu'un associé unique, toutes cessions de Parts détenues par l'associé unique sont libres.

9.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social ou en cas de retrait d'un associé de la Société par les associés représentant les trois-quarts des droits appartenant aux associés restants.

Art. 10. Rachat de parts.

10.1 La Société pourra acquérir ses propres Parts pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

10.2 L'acquisition et la disposition par la Société de Parts détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux termes et conditions qui seront décidés par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants (les Gérants et chacun un Gérant). Les Gérants sont désignés, révoqués avec ou sans cause à tout moment et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale.

12.2 Vis-à-vis des tiers, les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions des présents statuts (les Statuts).

12.3 La Société sera engagée par la signature du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature individuelle de chacun des Gérants.

12.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Associé unique ou à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

12.5 Un Gérant peut déléguer ses compétences pour une opération spécifique à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les Gérants déléguant détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12.6 Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée lors d'une réunion du Conseil.

12.7 Un président du Conseil peut être désigné par le Conseil soit pour une période donnée ou pour une réunion particulière. Le président présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désigne le président par vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

12.8 Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins un (1) jour ouvrable avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil peut être convoqué par tout Gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés à la réunion concernée et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

12.9 Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par tout Gérant ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

12.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents décrivant les résolutions et signés par tous les Gérants. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature d'un Gérant. Une décision prise par voie circulaire sera considérée comme ayant été passée au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés.

14.1 Une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'Assemblée Générale.

14.2 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

14.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de

la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.

15.1 En cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

15.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts lui appartenant. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.3 Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés.

Art. 16. Exercice sociale. L'exercice sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1 Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de résultat de la Société sont établis sous la responsabilité du Conseil.

17.2 Tout associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de résultat au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net pourra être distribué aux associés sur base proportionnelle de leurs détentions de Parts dans la Société. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommés par le(s) associé(s) qui fixera (fixeront) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. La Société peut nommer un réviseur d'entreprises au lieu d'un commissaire aux comptes conformément aux dispositions légales applicables.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été établis et toutes les Parts ont été souscrites comme suit:

Babson Capital Management (UK) Limited, susmentionnée: 100 (cent) Parts.

Toutes les Parts sont entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donné au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Déclaration et frais

Le notaire passant le présent acte confirme que les présents Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagés ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution, l'associé unique représentant l'entièreté du capital souscrit de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5). L'associé unique nomme Gérants de la Société et leur confie le pouvoir et la signature tel que définie à l'article 12, chacun pour une durée indéterminée:

- Monsieur Oliver BURGEL, né le 27 mars 1970 à Kulmbach (Allemagne), ayant son adresse au 87 Belsize Lane, NW3 5AU Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur Timothy SCHULZE, né le 3 avril 1974 à Massachusetts (États-Unis), ayant son adresse au 110 Pembroke Terrace, MA 01028 East Longmeadow, États-Unis;

- Monsieur William GILSON, né le 17 avril 1968 à Bridgnorth (Royaume-Uni), ayant son adresse au 2, Op Eecherbruch, L-6868 Wecker, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Bill LOCKWOOD, né le 11 août 1956 à Hamilton (Royaume-Uni), ayant son adresse au 36a, route de Fixem Faulbach, F-57570 Rodemack, France; et

- Monsieur Dennis ROBERTSON, né le 19 juin 1953 à Montrose (Ecosse), ayant son adresse au 25, rue Gaaschtbiert, L-8230 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social est établi au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par le nom, prénom usuel, état civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Koerner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 août 2015. Relation: 2LAC/2015/18117. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015137959/337.

(150150109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Solarpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.733.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2015

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Mike HEIN demeurant à L-6660 BORN Schlassstrooss 8 est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Référence de publication: 2015140474/10.

(150152615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Lexinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 115.542.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015138270/10.

(150149847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Solia Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.638.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L -1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015140475/14.

(150152879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.
